



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 9 juin 2023

Objet de la délibération

**ÉLECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS
MUNICIPAUX, DE LEURS SUPPLEANTS OU REMPLAÇANTS**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Pascal LE LIBOUX à Yves GUYOT , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Guillaume KERRIC à Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves DOUAY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2023.06.010A

**ÉLECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS
MUNICIPAUX, DE LEURS SUPPLEANTS OU REMPLAÇANTS**

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Dans la perspective des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, par décret n°2023-257 du 6 avril 2023, les Conseil Municipaux sont convoqués à effet de procéder à la désignation des délégués, des délégués supplémentaires et de leurs suppléants.

L'article L 280 du Code Electoral prévoit :

« La composition du collège électoral appelé à élire les sénateurs assure, dans chaque département, la représentation des différentes catégories de collectivités territoriales et de la diversité des communes, en tenant compte de la population qui y réside.

Ce collège électoral est composé :

- 1° Des députés et des sénateurs,
- 2° Des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département et des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le titre III bis du présent livre,
- 2° bis Des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,
- 3° Des conseillers départementaux,
- 4° Des délégués des conseils municipaux ou des suppléants de ces délégués. »

Sachant que la Ville d'Hennebont appartient à la catégorie des communes des 9 000 à 29 999 habitants, tous les Conseillers Municipaux en fonction sont délégués titulaires de droit, les listes ne comprennent donc que des candidats aux fonctions de suppléants.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de désigner 9 suppléants, parmi les électeurs de la commune, selon le mode électoral décrit par arrêté préfectoral : élection sur liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2113-1 et suivants et L2121-4 à L2121-18, L 2121-26 et L2122-17

Vu le Code Électoral : articles L 280 à L 293, LO 438-1 et suivants, LO 555 et L 556, R 130-1 à 148, R 271-1, R 274 à R 276, R 333, R 344,

Vu les décrets n°2023-257 du 6 avril 2023,

Vu la circulaire ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2023,

Vu les listes présentées : « Hennebont Initiatives Citoyennes », « Hennebont Pour Tous »,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de l'élection des suppléants suivants :

Liste	Suffrages obtenus	Nb suppléants	Nom - prénom
Hennebont Initiatives Citoyennes	27	8	<ul style="list-style-type: none">• Serge TANGUY• Françoise BARJONET• Jean-Luc HENRY• Michèle FAURE• Jean-Louis TORRES• Bernadette PORTAIS• Lionel BARJONET• Hélène PERRON

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ